

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
Au grade **d' Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe**

N°082/2020

Le **MAIRE** de la commune de **VILLENEUVE DE LA RAHO**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret 2016-596 du 12.05.2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques.

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04.03.2020

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020

| Classement /Nom et prénom | Situation actuelle grade - échelon | Promouvable à la date du |
|---------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| 1 - CASTEILTORT Raphael | Adjt technique | 01.01.2020 |
| 2- RAMIREZ Patricia | Adjt technique | 01.01.2020 |
| 3- ROLL Grégory | Adjt technique | 01.01.2020 |

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Villeneuve de la Raho , le 04.03.2020,

Le Maire,
Jacqueline IRLLES



Publié le : 11 MARS 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
Au grade **d' Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe**

N°080/2020

Le **MAIRE** de la commune de **VILLENEUVE DE LA RAHO**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret 2016-596 du 12.05.2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques.

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04.03.2020

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020

| Classement /Nom et prénom | Situation actuelle grade - échelon | Promouvable à la date du |
|----------------------------------|---|---------------------------------|
| 1 - DOUTRES Philippe | Adjt technique ppal 2 ^{ème} cl | 01.01.2020 |
| 2- GOUNA Yannick | Adjt technique ppal 2 ^{ème} cl | 01.01.2020 |
| 3- GOUNA Karim | Adjt technique ppal 2 ^{ème} cl | 01.01.2020 |

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

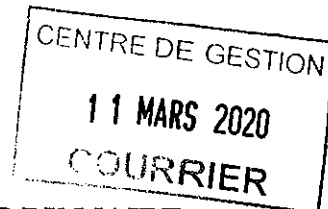
Fait à Villeneuve de la Raho , le 04.03.2020,

**Le Maire,
Jacqueline IRLES**

Publié le : 11 MARS 2020



**COMMUNE
DE
VILLENEUVE DE LA RAHO**



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
Au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe**

N°081/2020

Le MAIRE de la commune de VILLENEUVE DE LA RAHO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret 2016-596 du 12.05.2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation.

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04.03.2020

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animations Principal de 2^{ème} est fixé comme suit pour l'année 2020

| Classement /Nom et prénom | Situation actuelle grade - échelon | Promouvable à la date du |
|----------------------------------|---|---------------------------------|
| 1 - JACQUEL Lionel | Adjt animation | 01.01.2020 |
| 2- BALTHAZAR Morgan | Adjt animation | 01.01.2020 |
| 3-ILLES Laurent | Adjt animation | 01.01.2020 |
| 4-JOADAS Sandra | Adjt animation | 01.01.2020 |

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Villeneuve de la Raho , le 04.03.2020,

**Le Maire,
Jacqueline IRLES**

Publié le : 11 MARS 2020